

Compte rendu de la réunion du 17 mai 2011

Présents : Josiane Boucheton, Sandrine Garcia, Fabrice Gilbert (animateur), Aurélie Rondeau, Florence Seignobos, Élisabeth de Donceel, Samuel Tourenne, Isabelle de Poncheville.

Ordre du jour proposé :

- 1 - fonctionnement de la commission (animation, compte-rendu, discussions)
- 2 - rappel de l'objet actuel de nos réunions
- 3 - construction d'une synthèse pour l'exposé en comité de pilotage
- 4 - poursuite du travail

Déroulement de la session

1° point :

L'animateur expose les principes de fonctionnement qui concernent les échanges par courriel :

L'objet de réunion est conservé de réunion en réunion jusqu'à épuisement du thème (ou des participants ou des moyens alloués à la commission).

L'animateur anime et rédige le compte-rendu à destination des participants à la commission comme à ceux qui n'ont pu être présents. Il fait passer le dit compte-rendu aux présents pour validation, ajouts et corrections ; le compte-rendu concerne *strictement* ce qui a été abordé pendant la commission ; les ajouts, corrections et validation ne concernent que ces points.

Pour faciliter le travail de compte-rendu, les courriels entre commission dont l'objet n'est pas le dit compte-rendu sont, dans la mesure du possible à distinguer de ceux qui concernent le compte-rendu. Ces courriels sont la poursuite du travail, l'échange d'idées et propositions diverses quant à notre travail, que chacun entreprend entre chaque commission, qui préparent la commission suivante.

2° point :

Actuellement, nous travaillons sur ce qu'il a été plus ou moins convenu d'intituler «l'objectivation de la participation des psychologues libéraux au réseau». Pour objectiver l'activité des psychologues dans le Réseau, et contribuer à corriger les biais du logiciel TALOS, pour ce qui concerne la comparaison des résultats entre les populations «Voit un psy» et «ne voit pas de psy», les psychologues, au sein de la commission, ont réfléchi à plusieurs méthodes qu'ils proposent, lorsqu'elles seront mises au point, de soumettre à l'expérimentation au sein du réseau.

Un tableau récapitulatif des commissions qui se sont succédées sur ce problème est proposé ; l'émergence du thème est datée au 13/01/2009, après le constat des résultats donnés par TALOS et l'apparition occurrente de la présence d'un biais.

3° point :

Nous discutons les modalités d'exposé de la méthode par laquelle nous nous sommes attelés à tenter de résoudre la problématique de l'objectivation de notre participation au réseau et la correction du biais nous concernant, contenu dans TALOS, afin de communiquer sur notre travail auprès du comité de pilotage fixé au 7 juin 2011 :

Il est proposé que l'exposé comporte :

- Un exposé sur les difficultés techniques du travail entrepris qui rappelle que :
 - Dans d'autres cadres la problématique de l'objectivation du travail en psychologie a été tentée (références de quelques uns de ces travaux : New-Zealand - Doug¹ ; Suisse, Lausanne - Despland² ; France - INSERM³ ... *Trouver les références*).
 - Tous les travaux en la matière relèvent la difficulté propre de ce type de travail
 - Nous sommes bien confrontés en la matière à la même difficulté.
 - Nous envisageons qu'il soit possible, là où cela semble nécessaire, d'utiliser la spécificité du réseau pour contourner, méthodologiquement, la difficulté.
- La description des axes de travail que nous avons retenus et sur lesquels nous travaillons :

Trois ont été l'objet d'un approfondissement technique :

 - axe des patients
 - axe des médecins prescripteurs
 - axe des 8 séances.

¹ Références à ajouter

² Références à ajouter

³ " **Psychothérapie, trois approches évaluées** " Éditions Inserm, ISBN 2-85598-831-4, 568 pages, Février 2004 - **Expertises de l'INSERM en matière de santé mentale** 13^e ème législature Question écrite n° 00398 de M. Jean-Pierre Sueur (Loiret - SOC) publiée dans le JO Sénat du 05/07/2007 - page 1190 - **Réponse du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative** publiée dans le JO Sénat du 13/11/2008 - page 2275

Deux restent en suspens :

- axe de l'évolution des prescriptions de psychotropes
- axe de la recherche et de l'accueil d'étudiants-stagiaires.

• Réflexions sur les principes de fonctionnement du réseau :

Sur la synthèse :

C'est le noyau du dispositif qui associe de manière pluridisciplinaire les médecins et les psychologues libéraux. Nous y confrontons nos subjectivités et nous y exposons nos pratiques, sans hiérarchisation des rôles en ce qui concerne la spécificité de sa profession. Nous y abordons la marge de manoeuvre de chacun dans la prise en charge en fonction de sa profession et de ses choix professionnels et y discutons nos «rôles» respectifs.

Sur la prescription :

La question du biais qui apparaît dans TALOS ouvre sur la question de la prescription et de la non-prescription de la rencontre avec le psychologue. Il découle des échanges et des expériences une suite de questions :

- Sur quels critères sont faites les orientations et comment considérer qu'il puisse y avoir choix d'associer le psychologue ou non à la démarche de soin ?
- Comment peut-il être cohérent avec le principe du réseau que des médecins ne soient jamais prescripteurs ?
- Sur quels principes, techniques et théoriques, les actes de «non prescription» se fondent, qui, en implicite, fabriquent la «pensée» de ce qu'est le psychologue ?
- Quand et pourquoi les médecins peuvent penser que sur telle situation, il n'est pas nécessaire de prescrire une approche psychologique ?
- Est-ce affaire de situation ou de disposition technique du médecin ?
- Est-ce un présupposé et est-il discutable ?
- N'influe-t-il pas déjà, à la source sur l'orientation qui déterminent les groupes statistiques comparés par TALOS et qui ne révèlent que le biais (et non la non-différence entre les groupes «voit un psy» et «ne voit pas de psy»)
- Est-ce que ce positionnement initial est l'implicite de la non possibilité de changement, voire de guérison, ou son inverse, le changement possible mais qui devient la prérogative du médecin devenu, de fait, psychologue ?

Sur les dispositions de fonctionnement en synthèse :

Les psychologues semblent s'entendre sur ce que seraient les objets de la synthèse pluridisciplinaire qui tiendraient compte pleinement de leur spécificité professionnelle et de leur compétence spécifique ; leur participation au réseau ne peut être limitée à ce qu'ils soient simplement des «prescrits par le médecin» :

- d'une part un échange sur la clinique

- d'autre part un travail d'anticipation et de discussion sur les situations avant prescription, ses motifs, sa pertinence, ses objectifs initiaux.

Notre pratique découle de ces maillons-là, dans notre rapport aux médecins, la manière dont ils conçoivent notre pratique et notre art.

Le premier principe qui est déterminant dans l'objectivation de la participation des psychologues au réseau se situe dans ces modes de fonctionnement de synthèse et de prescription.

Il est donc proposé que l'exposé proposé au Comité de pilotage reprenne en premier lieu ces points exposés (ça en fait des propositions et des expositions !) sur la synthèse et la prescription, pour nourrir la réflexion sur le réseau et prendre des dispositions propres à «corriger les biais» déjà présents implicitement dans le fonctionnement même tels que sont «pensés» les psychologues.

Il est proposé que le psychologue participant expose en premier lieu les points ci-dessus évoqués, avant de les faire suivre du travail plus «statistique».

Il propose de faire une trame écrite qu'il communiquera pour validation. Son travail doit être proposé pour validation avant la réunion du comité de pilotage.

Il est proposé d'éventuellement faire rappel, voire lecture, des articles 5 et 9 des statuts de l'Association.

Parallèle est fait en fin de séance avec le Décret Accoyer qui entend définir le titre de psychothérapeute, qui ne reconnaît pas les compétences des psychologues à leur juste niveau (relativement à leur études et leur expérience et relativement aux autres professionnels impliqués dans la thérapie non médicamenteuse : psychiatres = psychothérapeutes de droit !) et les situent même à un niveau inférieur par rapport aux médecins par une obligation de formation complémentaire d'un volume horaire plus important !

Prochaine réunion de commission le 13 septembre (2011) à Lussant, 20 h 30 et chacun amène son petit casse-croûte à partager

Fin de réunion à 22 h 45